
Bio – Juge André Denis

Le juge André Denis est un juge retraité de la Cour supérieure du Québec, où il a mené une carrière remarquable de 1991 à 2015. Au cours de cette période et pendant deux ans, il a également été juge ad hoc à la Cour d'appel du Québec.

En qualité de juge de la Cour supérieure, il a présidé le premier procès au Canada en vertu de la Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, lequel a conduit à la condamnation de Désiré Munyaneza pour sept chefs d'accusation de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis à Butare, au Rwanda, où sa famille était établie, et dans les environs.

En décembre 2020, l'archidiocèse de Montréal lui a confié deux mandats portant sur des allégations d'agressions sexuelles sur des mineurs et des personnes vulnérables.

- Dans le cadre du premier mandat, André Denis a examiné tous les dossiers diocésains pertinents afin de relever tout indice de sévices qui auraient été commis sur des mineurs par des personnes actuellement au service du diocèse.
- Dans le cadre du second mandat, André Denis a procédé à un travail statistique afin de recenser les cas confirmés ou fondés d'agressions sexuelles attribués à des évêques, des prêtres, des diacres permanents, des membres du personnel pastoral et des employés travaillant dans des ministères paroissiaux. Après avoir étudié les dossiers archivés de 6 809 employés entre 1940 et 2021, il a conclu que 87 employés faisaient l'objet d'allégations confirmées ou fondées.

Grâce à ces renseignements, l'archidiocèse de Montréal a pu cerner l'ampleur du phénomène et, dans sa quête de vérité, de transparence et de transformation, prendre des mesures concrètes.